

**Elisabeth Borne**, Première ministre  
**Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie, des Finances et  
de la Souveraineté industrielle et numérique de la  
France  
**Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition  
énergétique  
**Clément Beaune**, ministre délégué chargé des  
Transports

Paris, le 21 décembre 2023

Madame la Première ministre,  
Madame et Messieurs les Ministres,

Par un courrier daté du 4 juillet 2023, demeuré sans réponse, la filière avait exprimé ses préoccupations quant aux conséquences d'un désengagement de l'Etat en faveur du déploiement d'un maillage dense et complet de la recharge ouverte au public en France. Si le Gouvernement a récemment prolongé le programme Advenir, une demande forte de la filière, le dispositif France 2030 a, lui, permis de dynamiser significativement l'investissement dans le réseau de recharge ultra-rapide français. **Or, contrairement à la plupart des pays européens qui soutiennent le développement de la mobilité électrique, il semblerait que le Gouvernement envisage de mettre fin brutalement à l'appel à projets France 2030 « Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques légers et poids-lourds » malgré la visibilité (enveloppe de 300 millions d'euros sur 3 ans) qui a été annoncée à l'ensemble de la filière.**

Si c'était le cas, la filière ne peut que regretter le manque d'anticipation et de concertation relatif à une telle décision alors que les opérateurs investissent massivement pour déployer une infrastructure de recharge tout en supportant l'intégralité des risques associés au trafic et aux coûts de l'énergie. Ils s'engagent par ailleurs dans la durée, l'ADEME demandant une garantie d'exploitation d'au moins 10 ans. Les signataires souhaitent souligner les conséquences dramatiques qu'entraînerait une telle décision sur le développement du maillage de la recharge ouverte au public souhaité par le Gouvernement.

Avec une part de marché de 25% pour les véhicules légers électrifiés, une transition vers l'électrique en cours pour les véhicules lourds et près de 115 000 points de charge ouverts au public déployés au 30 novembre 2023, dont 8 300 ultra-rapides, la France ne devra pas relâcher ses efforts en 2024. Selon les projections de l'étude Hit The Road, il faudra, dans un scénario central, déployer plus de 300 000 points de charge d'ici 2035, dont plus de 32 000 ultra-rapides, pour satisfaire les besoins en recharge en itinérance de 12 millions de voitures électriques et 110 000 poids lourds électriques. Dans cette perspective, **un arrêt du dispositif France 2030 concentrera ainsi mécaniquement les investissements dans les zones rentables, mettant de côté les zones à pourvoir**, dont la couverture est indispensable pour assurer une équité d'accès à la recharge.

Par ailleurs, l'activité de déploiement et d'exploitation des réseaux de recharge ultra-rapide n'a pas aujourd'hui encore atteint un niveau de maturité suffisant pour être rentable : la subvention à l'investissement a permis à des acteurs émergents de convaincre des fonds d'infrastructure européens d'investir dans la construction de réseaux de recharge. Suite aux annonces du Gouvernement sur la mise en place du dispositif France 2030, de nombreux opérateurs de recharge ont pris en compte le dispositif d'aide initialement prévu sur une durée de 3 ans et pour une enveloppe de 300 millions d'€ pour investir dans des projets ambitieux. **Ainsi, un arrêt brutal du dispositif de subvention mettrait aujourd'hui à l'arrêt un nombre significatif de projets d'équipement en infrastructure de recharge ultra-rapide prêts à être déployés et pourrait entraîner l'arrêt d'activité d'opérateurs émergents dont la capacité de**

déploiement reposait notamment sur ce dispositif compte tenu des conditions macroéconomiques (remontée des taux d'intérêt et difficulté d'accès aux capitaux privés) ayant asséché les autres modes de financement.

Le maintien de ce dispositif permettrait, non seulement, de préserver la dynamique de déploiement des IRVE, mais également de **renforcer la position de la France parmi les leaders européens dans le domaine de la recharge ultra-rapide en évitant ainsi une fuite des investissements vers d'autres pays plus attractifs** tels que l'Allemagne qui a mis en place un programme ambitieux (« Deutschlandnetz) de 1,8 milliard d'euros pour déployer plus de 900 stations de recharge ultra-rapide sur le territoire.

Nous restons à votre entière disposition pour échanger et explorer ensemble les solutions qui permettront de garantir la poursuite du développement de la recharge ultra-rapide sur l'ensemble du territoire.

Certain de votre engagement pour la transition électrique du secteur, je vous prie de croire, Madame la Première ministre, Madame et Messieurs les Ministres, en l'expression de notre respectueuse considération.

### Les associations signataires



### Les entreprises signataires

